



«la maison  
maternelle»

# RAPPORT ANNUEL 2020



# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION<br/>DE « LA MAISON MATERNELLE » 2020-2021</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>RAPPORT MORAL</b> .....   | <b>4</b>  |
| <b>RAPPORT FINANCIER</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>RAPPORT D'ACTIVITE</b> .....  | <b>12</b> |
| <b>ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS</b>   |           |
| <b>MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL DE PARIS<br/>« LA MAISON MATERNELLE »<br/>MANIN, PARIS (75019)</b> .....                          | <b>15</b> |
| <b>INSTITUT MEDICO-EDUCATIF « L'ARC-en-CIEL »<br/>VIRY-CHATILLON (91- ESSONNE)</b> .....   | <b>17</b> |
| <b>MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL DE GLAYE<br/>CHATEAU DE GLAYE, CETON (61- ORNE)</b> .....   | <b>19</b> |
| <b>INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (DAME) « LE NID DES BOIS »<br/>MANOU (28- EURE-ET-LOIR)</b> .....  | <b>20</b> |
| <b>ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL - ESAT<br/>« ATELIERS DES PORTES DU PERCHE »<br/>LA LOUPE (28- EURE-ET-LOIR)</b> ..... | <b>22</b> |

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « LA MAISON MATERNELLE » 2020-2021

## MARIE-ANNICK BERNARD

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 1996. Ancienne assistante de direction d'associations. Epouse de Denis Bernard, arrière-petit-fils de Louise Koppe.

## ALAIN COINTAT

Président du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2015. Contrôleur Général Honoraire des Offices Agricoles. Ancien Directeur Général de l'ANDA (Association Nationale pour le Développement Agricole), de l'ODEADOM (Office de développement de l'outre-mer) et d'établissements publics.

## BENEDICTE DE LAVENNE DE CHOULOT

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2014. Secrétaire du Conseil d'Administration depuis 2018. Avocate. Chargée d'enseignement à l'Ecole de formation du Barreau, enseignante en droit international à la FACO et à l'école d'informatique IRIS. Correspondante du programme « Hors saison musicale » de l'Association *Pour que l'esprit vive*. Membre de l'association Droit et procédure et AEDBF.

## FRANÇOIS DE RANCOURT DE MIMERAND

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis juin 2017. Eton College, Trinity College de l'Université de Cambridge. Institut européen d'administration des affaires, Harvard Business School. Diplômé Master of Arts, Master of Business Administration (MBA), Advanced Management Program. Ancien membre du comité de direction et contrôleur général de la Banque PARIBAS et de la Compagnie financière de PARIBAS. Ancien Président de la Société des amis de la Fondation Maeght.

## JEAN-FRANÇOIS DENIS

Adhérent de « La Maison Maternelle » depuis 2008. Trésorier du Conseil d'Administration de l'Association depuis 2008. Diplômé d'études supérieures en mathématique appliquée. Actuaire. Ancien Directeur de société d'assurances sur la Vie.

## CHRISTIAN DULCY

Président d'Honneur depuis 2015. Président du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » de 2006 à 2015. MBA de l'INSEAD, Diplôme de Sciences-Po Paris, de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris. Graphologue-Conseil SFDG-CGCF. Membre Honoraire de l'Organisation Internationale des Experts ORDINEX.

## ALAIN FENEON

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis juin 2017. Diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (ESG Paris). Master Finances. Contrôleur de gestion et chef de projets dans le secteur industriel. Directeur financier dans plusieurs entreprises de l'industrie pharmaceutique.

## PIERRE FOUILLADE

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis juin 2017. Ingénieur en agriculture et diplômé de l'ESSEC. Ancien directeur de l'Office de l'Elevage (Ministère de l'agriculture), ancien Conseiller général du Cantal et ancien maire de Valette (Cantal). Contrôleur général honoraire des offices agricoles.

## MARCEL JAEGER

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2013. Professeur émérite de la Chaire de travail social et d'intervention sociale au CNAM. Membre du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique. Membre du Haut conseil de la santé publique et du Haut conseil du travail social. Vice-président de la commission d'évaluation et d'amélioration de la qualité sociale et médico-sociale à la Haute Autorité de Santé.

## LUCIA LAPORTE

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2005. Economiste en aménagement du territoire et en gestion des collectivités locales.

## ODILE MOUDARRES

Adhérente de « La Maison Maternelle » depuis 2011. Maîtrise de Sciences Sociales appliquées au travail social - Assistante sociale pendant 35 ans notamment à la CAF de l'Essonne.

## JEAN-PIERRE MUSSO

Membre du Conseil d'Administration de la « La Maison Maternelle » depuis 2009. Préfet, chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre National du Mérite. Ancien préfet du Gers (1997-1999), ancien chargé de mission à l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur (1999-2008).

## SOPHIE OHLEYER

Adhérente de « La Maison Maternelle » depuis 2010. Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2018. Etude de commerce international en France, aux Etats-Unis, au Japon et en Corée du Sud. Ingénieur commercial au sein de grands groupes (IBM, Dassault, Schlumberger). Fondatrice de l'Association L'Arbre de l'éveil (ateliers de développement personnel).

## PHILIPPE PEREZ

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2010. Addictologue - Consultant RH.

# RAPPORT MORAL

ALAIN COINTAT

Président de « La Maison Maternelle »

L'année 2020 restera marquée par l'apparition de la crise sanitaire inédite du Coronavirus.

Le confinement et le respect de règles strictes édictées par les pouvoirs publics et nos autorités de tarification ont fortement impacté nos établissements au plan social, économique et financier.

Elle est survenue après une période de grève des transports, fin 2019-début 2020, qui avait déjà affecté nos établissements : difficultés pour les professionnels à se rendre au travail et pour nos jeunes à retourner dans leurs familles.

A l'image de la population, un nouveau mode de vie s'est installé : respect des gestes barrière, port du masque, limitation des relations sociales, mise en place de la scolarité à distance, etc.

Cette situation particulière d'isolement, compliquée à faire comprendre à nos enfants, nous a obligés à adapter en permanence nos plannings pour maintenir un bon encadrement. Certains services, comme la restauration, ont été renforcés les week-ends en raison du confinement sur place.

Sans attendre, nous avons engagé des dépenses pour mettre en place les mesures d'hygiène préconisées. Elles nous ont permis de n'enregistrer qu'un nombre très limité de cas positifs.

Malgré cette année singulière, nous avons pu contenir le déficit comptable au bilan consolidé de notre association à moins de 36 000 €.

Les résultats apparaissent très contrastés d'un établissement à l'autre.

Ils ont fonctionné différemment selon leurs missions spécifiques et leur autorité de tarification. Le DAME de Manou, l'ESAT « Ateliers des Portes du Perche » et l'IME Arc-en-Ciel ont été fermés durant 6 semaines sur demande des ARS respectives. Les MECS de Manin et de Glaye sont restées ouvertes pour l'accueil des enfants 24h/24, avec un complément de personnel en renfort mais aussi en remplacement des professionnels absents. Cette situation propre à chaque entité a permis de mieux équilibrer le résultat consolidé de l'exercice.

De plus amples informations sur l'année 2020 vous seront données lors de la présentation du rapport financier et du rapport d'activité. Sachez que les directeurs sont également là pour répondre plus précisément à toutes vos questions.

Pour nos établissements, je retiendrai les faits suivants :

- Le DAME de Manou a poursuivi de façon satisfaisante la réorganisation de son fonctionnement en intégrant les recommandations sanitaires dans les domaines de la logistique et de la restauration. Ainsi, l'établissement complète sa transformation en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif et il nous appartient maintenant de renégocier avec l'ARS Centre-Val de Loire le CPOM.
- L'ESAT « Ateliers des Portes du Perche » a terminé en avril la construction du nouvel atelier de menuiserie et de fabrication de palettes. Aménagé en septembre, il est maintenant opérationnel à la plus grande joie et fierté de nos travailleurs. Malgré la fermeture imposée lors du confinement, l'activité commerciale a pu dégager un léger résultat excédentaire. Un grand merci pour l'implication de tous.

- L'IME Arc-en-Ciel de Viry-Chatillon a rejoint officiellement « La Maison Maternelle » en septembre. Son rattachement comptable est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cet établissement accueille en semi-internat 60 enfants de 5 à 14 ans en situation de handicap mental. Il fonctionne bien, avec des professionnels de qualité, et nous sommes heureux de les compter parmi nous.

- A la MECS de Glaye, nous entretenons de bonnes relations avec le Conseil départemental de l'Orne qui a pris l'initiative d'une réunion en présence du Conseil départemental de la Sarthe, courant 2021. Celle-ci doit déboucher sur un conventionnement avec ce département pour tenir compte du nombre important d'enfants placés dans notre établissement. Malheureusement, nous n'avons pas atteint notre objectif d'accueil en 2020. Ce manque auquel s'ajoute une présence accrue de jeunes tous les week-ends est pour partie responsables du déficit de l'exercice.

- Je m'attarderai un peu plus longuement sur notre MECS de Manin où nous avons pris connaissance d'une situation dégradée avec des dysfonctionnements sérieux qui ont amplifié de façon sensible le déficit de l'exercice, en particulier dans le domaine des Ressources Humaines. Cela a conduit le bureau et le Conseil d'Administration à demander au directeur par intérim et au directeur général de proposer un plan de redressement à court et moyen terme, notamment pour régulariser la tenue de quelques dossiers administratifs, revoir certaines procédures et réorganiser le fonctionnement et le planning des éducateurs de manière à assurer un meilleur encadrement des enfants. Les manquements constatés nous ont contraints à renouveler une partie de l'équipe.

Fin 2020, le directeur par intérim a été confirmé dans ses fonctions. Il est chargé de poursuivre, conformément au souhait du Conseil d'administration, le redressement de notre établissement et de mettre en œuvre les recommandations exigées par la ville de Paris, recommandations que nous partageons d'ailleurs pour la plupart d'entre elles. A ce jour, certaines sont déjà réalisées, d'autres en cours et une évaluation interne de Manin vient d'être transmise à notre autorité de contrôle et de tarification. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement des réformes engagées.

Permettez-moi de vous préciser que la situation financière de « La Maison Maternelle » est saine et sa trésorerie positive.

Nous adressons un grand merci à toutes les personnes, associations et sociétés qui nous ont aidés par leurs dons ou leur engagement.

Nous remercions l'ensemble des services pour leur mobilisation.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux administrateurs pour l'aide et les conseils qu'ils apportent. Ils sont bénévoles et se dévouent largement pour le bien de « La Maison Maternelle ».

Chers adhérents, chers amis, nous comptons sur votre fidélité et votre générosité pour que notre association puisse engager de nouvelles actions en faveur des enfants et des travailleurs adultes en difficulté.

Je vous en remercie très sincèrement.

# RAPPORT FINANCIER

JEAN-FRANCOIS DENIS

Trésorier de « La Maison Maternelle »

## PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'ASSOCIATION EXERCICE 2020

### LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

**Les comptes annuels consolidés 2020 se caractérisent par :**

Un résultat net comptable déficitaire de - 35 738 € ;

Un résultat administratif net déficitaire de - 74 895 € ;

Un total du bilan au 31/12/2020 de 19 704 616 €.

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire de la Covid-19. Si l'année s'est avérée difficile pour les enfants, les travailleurs handicapés et les collaborateurs de l'Association, les effets du confinement ont plus ou moins impacté économiquement les différents établissements.

L'IME Arc-en-Ciel de Viry-Châtillon (91) a intégré « La Maison Maternelle » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ses comptes sont désormais consolidés dans ceux de l'Association.

Par ailleurs, un nouveau Plan Comptable (Règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et s'applique à compter de cette date aux

Associations du Secteur non lucratif. Il a pour objectif d'apporter davantage de transparence, notamment vis-à-vis des partenaires financiers.

Le règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019 s'applique aux organismes gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 également. Il a profondément modifié la nomenclature et la présentation des comptes.

Ces différents facteurs rendent les comparaisons entre les comptes consolidés de 2020 et ceux de l'exercice précédent difficiles et aléatoires.

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

#### ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent à 15 107 830 €.

La part des concours publics et des subventions d'exploit-

tation (dotations de financement, produits de tarification des financeurs publics, subventions...) s'élève à 13 709 481 €, ventilés comme suit :

| ETABLISSEMENT                             | 2020   |
|---|--|
| Maison d'enfants de GLAYE ( <i>Orne</i> ) | 3 499 414 €, dont 22 745 € de prime Covid, 101 678 € de surcoûts Covid.  |
| D.A.M.E. de MANOU ( <i>Eure-et-Loir</i> ) | 3 263 959 €, dont 76 500 € de dotation de prime Covid, 12 741 € de surcoûts Covid, 46 834 € de prix de journée pris en charge au titre de l'accompagnement des adolescents handicapés (amendement Creton). |
| ESAT La Loupe ( <i>Eure-et-Loir</i> )     | 562 156 €, dont 15 000 € de dotation de prime Covid, 2 698 € de surcoûts Covid.  |
| Maison d'enfants de MANIN (Paris)         | 4 203 035 €, dont 291 991 € de surcoûts Covid.   |
| IME Arc-en-Ciel (Essonne)                 | 2 180 917 €, dont 23 513 € de dotation de prime Covid, 12 925 € de surcoûts Covid.   |

**Le produit de la vente de biens et services dans le cadre de l'activité commerciale de l'ESAT de La Loupe s'élève à 238 825 € hors taxes contre 291 808 € en 2019, en diminution de 18,15 %.**

Le montant des cotisations et dons des adhérents versés à l'association s'élève à 16 631 € (Cotisations= 2 100 €, Dons= 14 531 €), contre 20 927 € en 2019.

L'utilisation des fonds dédiés (dons) s'élève à 14 477 €.

→ Les charges d'exploitation s'élèvent à 15 050 760 €,

On notera particulièrement les postes suivants :

| CHARGES  | MONTANTS     | % CHARGES |
|--|--------------|-----------|
| Achats et charges externes :                                     | 2 621 457 €  | 17,4      |
| Charges de personnel (Salaires, traitements, charges sociales) : | 10 344 978 € | 68,7      |
| Impôts, taxes et versements assimilés :                          | 836 871 €    | 5,6       |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations :               | 1 051 969 €  | 7,0       |
| Dotations aux provisions :                                       | 6 756 €      | 0,1       |
| Reports en fonds dédiés (sur dons) :                             | 111 350 €    | 0,7       |
| Autres charges :   | 77 379 €     | 0,5       |

Le résultat d'exploitation enregistre un excédent de 57 070 €.

## ELÉMENTS FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent à 46 392 €.

Les charges financières, constituées des intérêts sur emprunts, s'élèvent à 190 508 €.

Le résultat financier enregistre un déficit de - 144 116 €.

## ELÉMENTS EXCEPTIONNELS

L'exercice enregistre :

- Des produits exceptionnels pour 233 906 €, dont 20 909 € sur opérations de gestion, 69 778 € sur opérations en capital et 143 220 € de reprises de provisions et transferts de charges.
- Des charges exceptionnelles pour 175 476 €, dont 43 550 € sur opérations de gestion ou en capital, et 131 925 € de dotation aux amortissements et aux provisions.
- Un résultat exceptionnel excédentaire de 58 431 €.

## RÉSULTAT NET COMPTABLE

Après impôts sur les bénéfices de 7 123 €,

Le total des produits s'élève à 15 388 128 €

Le total des charges s'élève à 15 423 866 €.

Le résultat de gestion de l'Association pour l'exercice comptable 2020 se solde par un déficit de - 35 738 €.

## Résultats comptables et résultats administratifs ou économiques par Etablissement

Le résultat administratif ou économique correspond au résultat comptable corrigé des :

- Reports excédentaires ou déficitaires des comptes administratifs des exercices antérieurs arrêtés par les tiers financeurs ;

→ Charges non opposables au financeur public qui correspondent à des charges comptabilisées au titre des règles comptables, mais qui ne bénéficient pas du financement public (charges à payer au titre des congés payés, droits acquis par les salariés provisionnés – départ à la retraite).

| Etablissements   | Résultats Comptables 2020 | Reprises de résultats antérieurs | Provisions congés payés non opposables | Provisions ou reprises de provisions IFC (Indemnités Fin de Carrière) non opposables | Résultats administratifs corrigés 2020 <sup>(3)</sup> |
|--|---------------------------|----------------------------------|--|--|---|
| <b>Gestion conventionnée <sup>(1)</sup></b>  |                           |                                  |  |  |   |
| Direction Administrative Siège   | - 95 193                  | 26 213                           | 6 894                                  | 6 019  | - 56 066  |
| Maison d'enfants de GLAYE  | - 51 925                  | - 89 307                         | 1 531                                  | 38 897   | - 100 805   |
| DAME - IME MANOU   | 188 323                   | 53 388                           | 70                                     | 47 681   | 289 463   |
| ESAT Social  | - 29 191                  | - 16 054                         | 10 870                                 | 14 598   | - 19 777  |
| Maison d'enfants de MANIN  | - 239 469                 | - 56 293                         | - 119                                  | 19 020   | - 276 860   |
| IME arc-en-Ciel  | 304 046                   | /                                | - 12 193                               | - 90 373   | 201 480   |
| <b>Total Gestion Conventionnée</b>   | <b>76 591</b>             |                                  |  |  | <b>37 435</b>   |
| <b>Gestion propre ou libre <sup>(2)</sup></b>  |                           |                                  |  |  |   |
| ESAT Commercial  | 12 368                    |                                  |  |  | 12 368  |
| (SIEGE Association)  | - 124 697                 |                                  |  |  | - 124 697   |
| <b>Total Gestion Libre</b>   | <b>- 112 329</b>          |                                  |  |  | <b>- 112 329</b>                                      |
| <b>TOTAL 2020</b>  | <b>- 35 738</b>           | <b>- 82 052</b>                  | <b>7 053</b>                           | <b>35 842</b>  | <b>- 74 895</b>                                       |
| <i>(1) Résultats dont l'affectation revient au tiers financeur</i>   |                           |                                  |  |  |   |
| <i>(2) Résultats libres laissés à l'association</i>  |                           |                                  |  |  |   |
| <i>(3) Résultats administratifs corrigés pour la gestion contrôlée et résultat comptable pour la gestion libre</i> |                           |                                  |  |  |   |

## Eléments d'analyse des comptes des différents établissements

### SIEGE Administratif

Le compte 2020 du Siège administratif présente un déficit comptable de - 95 193 €.

Le résultat administratif corrigé, après reprise du résultat excédentaire, réintégration des dépenses non opposables au tiers financeur (variation de provisions pour congés payés négatives) et déduction de la provision IFC, est déficitaire de - 56 066€.

Les dépenses d'exploitation courante sont en dépassement de + 7 445 € (12,58 %) par rapport au budget exécutoire arrêté par le tiers financeur. Ce dépassement est dû aux dépenses non prévues engagées dans le cadre de la crise sanitaire, aux surcoûts informatiques liés à la reprise de l'IME Arc-en-Ciel, aux coûts logistiques de l'organisation de la formation obligatoire des membres des CES (Comité Social Economique), le budget accepté ayant été reconduit sans hausse.

Les dépenses afférentes au personnel sont dépassement important de + 51 276 € (10,32 %) par rapport au budget exécutoire. Si on note des absences pour activité partielle ou arrêt maladie sur les postes d'Assistante de direction et Comptable, 294 heures supplémentaires ont été effectuées sur les postes de Directrice administrative et financière, Responsable comptable et Responsable RH résultant de la charge de travail additionnel en lien avec la reprise de la paie et de la comptabilité de l'IME Arc-en-Ciel, des difficultés organisationnelles dues à la crise sanitaire et de difficultés sur l'établissement de Manin lors de la période de confinement ayant nécessité un renfort du Siège.

Le montant des heures supplémentaires majorées payé a été compensé en partie par la perception de l'indemnité de chômage partiel et l'économie constatée sur le salaire brut du personnel non remplacé.

Les rémunérations brutes versées plus importante que prévues et l'augmentation de certaines charges fiscales et sociales concourent au dépassement à hauteur de 30 553 €, hors provision de congés payés non opposable de 6 894 €. Une prime Covid exceptionnelle non budgétée a été versée aux salariés du Siège pour un montant de 5 985 €.

Concernant les dépenses afférentes à la structure, on note un dépassement de + 14 737 € (28,40 %) par rapport au budget exécutoire. Outre la provision d'indemnité de fin de carrière (IFC) non opposable au financeur, le dépassement s'explique par le coût important de la maintenance informatique, la location d'un photocopieur, la dépense non prévue au budget de la publication légale du Traité d'Apport Partiel d'Actif (TAPA) de l'association l'Eveil à « La Maison Maternelle » dans le cadre de la reprise de l'IME Arc-en-Ciel, et l'absence de prise en compte de l'évolution des coûts dans la reconduction budgétaire.

En produit, la participation des établissements aux frais de siège 578 481 €, soit 95,7 % du total des charges nettes des autres produits.

### MAISON D'ENFANTS DE GLAYE (Orne)

En 2020, 20 947 journées ont été réalisées pour 21 900 journées prévisionnelles, soit une sous-activité de 953

journées, un taux d'occupation réel de 95,6 % et un effectif moyen de 57,39.

L'année s'est terminée avec un effectif de 60 jeunes pour une capacité de 60 places, dont 10 de l'Orne, 8 d'Eure-et-Loir, 38 de la Sarthe, 4 de Paris. Ils n'étaient que 54 au 31/12/2019.

L'effectif du personnel de l'établissement pourvu était de 54,54 ETP (Equivalent temps plein) sur les 53,13 ETP prévus et autorisés initialement, soit un sureffectif de + 1,41 ETP accordé au regard de la crise sanitaire pour accompagner les enfants privés d'école en journée.

La Maison de GLAYE termine l'exercice avec un déficit comptable de - 51 925 €.

Le résultat administratif corrigé, après reprise du résultat déficitaire de 89 307 €, déduction des dépenses non opposables au tiers financeur correspondant à la variation positive de provisions pour congés payés d'un montant de 1 531 € et après déduction de la provision IFC non opposable de 38 897 €, se solde par un déficit de - 100 805 €.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante sont en diminution de - 10 416 € (- 2,59 %). Ce résultat conjoncturel est dû à la situation sanitaire et au confinement qui conduisent à la réduction de certaines dépenses. Toutefois, il convient de rester prudent, en rappelant qu'en 2019 nous constatons que ce groupe était sous doté au vu de certaines charges incompressibles malgré la réduction du nombre de jeunes accueillis.

Les dépenses afférentes au personnel affichent un dépassement de + 73 400 € (+ 2,63 %) par rapport au budget. Toutefois, ce montant est à minorer :

- de la provision pour congés payés positive et non opposable de 1 531 € ;
- de recettes en atténuation de remboursements d'indemnités journalières et de prévoyance pour 90 411 €.

Les dépenses nettes de personnel présentent en réalité une économie de 12 889 € sur cet exercice par rapport au budget.

Les dépenses afférentes à la structure sont en dépassement de +10 638 € (+ 2,71 %) malgré des économies sur certains postes, du notamment à la constitution d'une provision d'indemnité de fin de carrière et à l'évolution de certains coûts de maintenance et des normes d'hygiène et de sécurité renforcées.

Les produits de la tarification d'un montant de 3 499 414 € sont en diminution de - 155 574 € (- 4,26 %) par rapport au budget exécutoire, perte de ressource importante due à la sous activité de 953 journées.

#### Affectation du résultat

Nous proposerons que le résultat déficitaire soit affecté en report à nouveau.

### IME/DAME DE MANOU (Eure-et-Loir)

Rappelons d'abord que l'établissement fonctionne dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

(CPOM). Le CPOM signé pour 5 ans de 2015 à 2019 a été prorogé de 2 ans jusqu'en 2021. Un nouveau CPOM doit être négocié, regroupant le DAME de MANOU et l'ESAT de La Loupe.

En 2020, 7 846 journées ont été réalisées sur les 12 540 journées prévisionnelles, soit un déficit de 4 694 journées et un taux d'occupation de 62,57 %. L'établissement a été fermé pendant la période de confinement.

L'effectif du personnel permanent de l'établissement pourvu était de 46,92 ETP pour 48,35 ETP autorisés, soit un sous-effectif de - 1,43 ETP. En début d'année, après l'obtention de 35 000 € de crédit pérenne, l'établissement a recruté 1 poste ½ en CDI pour l'accompagnement des jeunes. Les effectifs autorisés s'élèvent désormais à 49,85 ETP.

Après le passage en DAME, et compte tenu du nombre croissant de jeunes et du surcroît d'activité qu'il engendre, plusieurs recrutements en CDD ont été réalisés (renforts éducatifs, chauffeur, accompagnateur transport, ...) dans le cadre du financement de 120 000 € de l'A.M.I. (Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés) provisionnés en 2019.

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 188 323 €. Après incorporation du résultat excédentaire de 2018 de 53 388 €, déduction de la provision pour congés payés de 70 € non opposable au tiers financeur et ajout **excédent de 289 463 €**.

Le résultat est largement excédentaire.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante sont en forte diminution par rapport au prévisionnel (- 144 832 € / - 28,94%) dû à la fermeture de l'établissement pendant la période de confinement.

Si l'on note des dépassements de certaines dépenses d'exploitation par rapport au CPOM, tant au niveau du personnel (+ 48 168 € / + 2,17%), compensées par des recettes en atténuation de même nature, qu'au niveau de la structure (+ 26 868 € / + 3,82%), l'ensemble est largement équilibré et la gestion de l'établissement satisfaisante.

Le total des produits est en augmentation de + 171 915 € par rapport au prévisionnel, malgré une légère diminution de la dotation globale de financement due à la crise sanitaire (- 18 368 € / - 0,56%).

On notera les points suivants :

- divers produits de gestion courante (remboursement d'indemnités journalières et de prévoyance, remboursements de repas onéreux, ...) pour 78 166 €
- une reprise de provision sur l'affectation du résultat et sur les crédits non pérennes accordés en 2019 dans le cadre de l'AMI de 108 364 €,
- une reprise de provision pour travaux de 44 531 €.

#### Affectation du résultat

Nous proposerons au tiers-financeur d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- 72 603 € en report à nouveau affecté au financement des mesures d'exploitation ;

- 100 000 € en réserve de compensation des déficits, dans la perspective de la signature du CPOM commun avec l'ESAT de La Loupe ;

- 116 860 € en réduction des charges d'exploitation.

### **ESAT LA LOUPE (Eure-et-Loir)**

#### **ESAT SOCIAL**

L'année 2020 a été compliquée pour la vie des travailleurs en situation de handicap et pour le fonctionnement de l'ESAT. L'établissement a été fermé 1 764 journées pour les travailleurs pendant la crise sanitaire.

8 141 journées ont été réalisées sur 10 542 journées prévisionnelles, soit un taux d'occupation de 77,22%. On a compté 592 journées d'absences.

En moyenne, 46 travailleurs en situation de handicap ont été pris en charge, totalisant 40 ETP, 13 travailleurs étant à temps partiel. Rappelons que la capacité d'accueil actuelle est de 42 travailleurs à temps plein.

L'effectif du personnel d'encadrement pourvu était de 8,25 ETP pour 8,65 ETP autorisés, soit un sous-effectif de - 0,40 ETP.

Le résultat comptable enregistre un déficit de - 29 191 €.

Après la reprise de résultat antérieur déficitaire de - 16 054 €, la provision pour congés payés positive non opposable de 10 870 € et la provision IFC de 14 598 € à réintégrer, **le résultat administratif corrigé se solde par un déficit de - 19 777 €**.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante sont en diminution de - 21 008 € (-23,21%) par rapport au budget autorisé, économie due essentiellement à la fermeture de l'établissement lors du confinement.

Les dépenses de personnel présentent un dépassement de 60 137 € (+16,38%). Si l'on soustrait les recettes en atténuation des charges de personnel (22 891 €) et si l'on neutralise la provision pour congés payés positive (10 870 €), le dépassement net s'élève à 27 609 €. Le montant des rémunérations brutes et des charges sociales, supérieur au budget autorisé, contribue à ce dépassement.

Les dépenses afférentes à la structure enregistrent un dépassement de + 28 609 € (+31,88%). On note un dépassement des coûts de maintenance informatique, de location de matériels, des travaux et d'entretiens supplémentaires consécutifs aux travaux d'extension des locaux, et la dotation aux provisions IFC non opposable au tiers financeur.

Les travaux d'extension de l'atelier de l'ESAT, qui avaient débuté en juillet 2019, se sont achevés et ont été réceptionnés en avril 2020. Leur coût final s'est élevé à 444 457 € HT, soit un dépassement de 5,57% (+23 454 €) par rapport au coût prévisionnel, auquel s'est ajouté 18 763 € de dépenses supplémentaires.

Rappelons que l'ESAT Social affiche chaque année un déficit structurel dû à l'insuffisance de travailleurs handicapés attribués.

#### Affectation du résultat

Nous proposerons que le résultat déficitaire soit affecté au report à nouveau.

## ESAT COMMERCIAL

La crise sanitaire et le confinement ont eu un impact négatif sur l'activité commerciale de l'ESAT.

Néanmoins, **l'exercice 2020 se solde par un résultat excédentaire de 12 367 €**, en diminution de - 84 % par rapport à 2019.

L'activité commerciale en biens et services de l'ESAT réduite au minimum pendant la période du confinement de mars à mai 2020, engendrant ainsi sur la période une perte considérable, a repris en fin d'année.

Son produit total pour l'année s'est élevé à 238 825 € HT.

Le budget commercial de l'ESAT a pris en charge pour la première fois les frais de Siège à hauteur de 9 141 €.

Une taxe d'aménagement et une redevance d'archéologie non prévues d'un montant de 16 585 € ont été réglées.

Le versement d'une aide additionnelle au poste de 32 470 € a contribué au résultat excédentaire.

### Affectation du résultat

Nous proposons à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 12 367 € au crédit du report à nouveau.

## MAISON D'ENFANTS DE MANIN (Paris)

En 2020, 20 096 journées ont été réalisées pour 19 764 journées prévisionnelles, soit une suractivité de 275 journées correspondant à un taux d'occupation réel de 96,33 %.

L'établissement comptait un total de 52 enfants au 31/12/2020.

L'effectif du personnel permanent pourvu était de 51,16 ETP pour 49,25 ETP autorisés, soit un sureffectif de 1,91 ETP, en lien avec la crise sanitaire et la présence des enfants en continu pendant le confinement. Néanmoins, quand on tient compte des effectifs temporaires supplémentaires autorisés au budget (renforts éducatifs pour 4 enfants « difficiles », heures supplémentaires et renforts en lien avec la crise sanitaire), l'effectif total autorisé pour 2020 s'est élevé à 51,78 ETP, soit au final un sous-effectif de - 0,62 ETP.

**L'exercice 2020 enregistre un déficit comptable de - 239 469 €.**

Après reprise du résultat 2018 de 56 293 € et réintégration des dépenses non opposables au tiers financeur correspondant à la variation de provision pour congés payés négative de - 119 € et la provision IFC de 19 020 €, **le résultat administratif corrigé se solde par un déficit de - 276 860 €.**

Pour la deuxième année consécutive, l'exercice enregistre un déficit très important, atténué légèrement par la suractivité réalisée.

Si on observe des dépassements sur les dépenses réalisées afférentes à l'exploitation courante dues essentiellement à la crise sanitaire, et sur les dépenses afférentes à la structure qui n'ont été prises que partiellement au budget, l'essentiel des dépassements porte sur les charges de personnel.

Les dépenses de personnel sont en dépassement de 425 686 € (+ 15,66%) par rapport au budget autorisé, partiellement compensées par des recettes en atténuations de même nature.

Les causes ayant fortement contribué au déficit sont multiples : renfort de personnel éducatif suite à la fermeture des écoles et aux confinements, surcoûts liés au fort taux d'absentéisme, surcoût non financé sur le poste de direction suite au maintien du salaire complet de la directrice durant son congé maladie puis maternité, et avant son départ pour rupture conventionnelle, parallèlement au salaire de son remplaçant, indemnités de licenciement, indemnités de fin de contrat de CDD et paiement des congés payés, surcoût d'honoraires d'avocat et d'enquête extérieure pour harcèlement, prime Covid autorisée par la DASES mais non financée au budget...

On a compté sur l'année un total de 4 248 jours d'absences diverses, soit un taux d'absentéisme de 23,63%.

Les produits de la tarification sont en augmentation de + 52 231 € (+ 6,24%) par rapport au budget, dû à la légère suractivité.

### Affectation du résultat

Nous proposerons que le résultat déficitaire soit affecté au report à nouveau.

## IME ARC EN CIEL (Viry-Châtillon - Essonne)

En 2020, 11 910 journées ont été réalisées sur les 11 745 journées prévisionnelles, soit un excédent de 165 journées, et un taux d'occupation de 96,36%.

L'effectif de personnel permanent était de 28,17 ETP réalisés pour 32,82 ETP autorisés, soit un sous-effectif de - 4,65 ETP.

**Le résultat comptable de l'exercice 2020 est un excédent de 304 046 €.**

Après déduction de la provision pour congés payés de -12 193 € et déduction de la reprise de provision d'IFC non opposable de 90 373 €, **le résultat administratif corrigé se solde par un excédent de 201 480 €.**

Sur les dépenses afférentes à l'exploitation courante, une économie de 101 054 € (- 24,98%) a été réalisée.

Elle est due essentiellement à la période de confinement de mars à mai 2020, puis à un retour progressif des enfants au sein de l'établissement jusqu'aux vacances d'été.

Sur les dépenses afférentes au personnel, une économie de 97 749 € (- 6,23%) a été réalisée.

Plusieurs départs à la retraite ou suite à une démission ont permis l'embauche de salariés avec une moindre expérience.

L'ancienne comptable, dont le poste est resté vacant jusqu'au 30 août, a été remplacée par une secrétaire comptable suite au rapprochement avec « La Maison

Maternelle » et à la prise en charge d'une grande partie de la comptabilité et des payes par le Siège administratif.

Les vacances de postes et les économies sur les salaires ont permis d'absorber des dépenses non prévues : indemnité de départ en retraite de 2 salariées, indemnités de fin de contrat et de congés payés à des salariés sortis..., soit 40 140 €.

Les dépenses afférentes à la structure sont en dépassement de 37 442 €, dont des virements de crédits à d'autres dépenses (+ 12 925 €), de la maintenance informatique (+ 10 608 €), les frais de siège suite au rapprochement avec « La Maison Maternelle » (+ 10 580 €).

#### Affectation du résultat

Nous proposerons l'affectation suivante :

- 101 480 € en réduction de charges d'exploitation, dont 24 000 € à la réduction des charges d'exploitation du Siège administratif de « La Maison Maternelle » ;
- 100 000 € en réserve de compensation des déficits.

## **SIÈGE GÉNÉRAL**

Le résultat comptable du Siège Général se solde par un **déficit de - 124 697 €**.

Ce déficit est essentiellement dû :

- A des engagements à réaliser sur dons manuels fléchés vers différents établissements et portés par le Siège avant affectation pour 111 350 €.

Cette somme est inscrite au compte de résultat en charge sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » et au passif du bilan en « Fonds dédiés ». Lors de son affectation, cette somme sera comptabilisée en produit (reprise de Fonds dédiés)

- A la dotation aux amortissements du patrimoine immobilier de 51 433 €.

#### Affectation du résultat

Nous proposons à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat déficitaire de -124 697 € au débit du report à nouveau.

---

## **BILAN**

---

Le total du bilan consolidé au 31/12/2020 s'élève à 19 704 616 €, contre 18 756 037 € au 31/12/2019.

### **ELEMENTS DU BILAN**

#### **LES IMMOBILISATIONS**

La valeur brute des immobilisations en fin d'exercice s'élève à 20 066 285 €, pour 19 229 536 € en début d'exercice.

Le montant des amortissements en fin d'exercice s'élève à 11 533 164 €, pour 10 140 217 € en début d'exercice.

La valeur nette des immobilisations en fin d'exercice s'élève à 8 533 121 €, pour 9 089 319 € en début d'exercice.

#### **LA TRÉSORERIE**

Le montant de la trésorerie au 31/12/2020 s'élève à 5,5 M €, dont 2,9 M€ à l'association en propre, et le reste provient de fonds publics.

#### **LES FONDS PROPRES**

Ils s'élèvent à la clôture de l'exercice à 6 275 363 €, contre 6 295 593 € au 31/12/2019.

#### **LES FONDS DÉDIÉS**

Les fonds dédiés correspondent à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'ont pu être utilisés conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ils s'élèvent à la clôture de l'exercice à 148 693 €.

#### **LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Le total des provisions pour risques et charges en fin d'exercice s'élève à 1 738 181 €, pour 1 558 007 € en début d'exercice.

Une provision pour charges de 1 071 251 € est comptabilisée au titre de l'engagement de départ à la retraite du personnel en activité au 31/12/2020.

#### **DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME**

- Le montant brut des dettes au titre des emprunts à long terme souscrits auprès des établissements de crédit au 31/12/2020 s'élève à 5 301 460 €, dont :

**Emprunts auprès de la Caisse d'Épargne** pour financement de travaux :

MANIN : 3 661 095 €

ESAT : 236 583 €

**Emprunts auprès du Crédit Coopératif** pour financement de travaux :

MANOU : 1 403 782 €

- Le montant des Concours bancaires : (soldes créditeurs de banque/ Trésorerie) auprès de la Caisse d'Épargne au 31/12/2020 s'élève à 3 481 506 €.

MANIN : 3 125 339 € (Travaux)

GLAYE : 233 743 €

Siège Administratif : 122 424 €

---

## EN CONCLUSION ...

---

La situation financière et économique des différents établissements est contrastée.

L'IME-DAME de MANOU et l'IME Arc en Ciel ont obtenu des résultats largement positifs reposant sur des réductions de dépenses et des effets conjoncturels.

Des effets conjoncturels de différentes natures ont conduit le Siège Administratif, la Maison d'enfants de GLAYE et l'ESAT à afficher des résultats déficitaires.

Reste la Maison d'enfants de MANIN dont la situation dégradée pose de grosses difficultés pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Des mesures sont élaborées et mises en œuvre pour redresser rapidement cet établissement.

Concernant l'Association, le résultat consolidé est peu dégradé compte tenu de la crise sanitaire.

**Le bilan global** indique que la situation financière est saine et équilibrée.

La trésorerie nette totale, dont la moitié provient de fonds publics, est élevée.

Le fonds de roulement net global est excédentaire et nous avons de l'ordre de 150 jours de fonctionnement de trésorerie d'avance.

Des travaux importants ont été réalisés et nous enregistrons 8,5 M€ d'amortissement.

# RAPPORT D'ACTIVITE

**Bénédicte DE LAVENNE**

*Secrétaire de « La Maison Maternelle »*

*Vice-présidente du Conseil départemental du Cher, en charge des affaires sociales et de l'insertion*

Ce rapport d'activité a été rendu possible grâce à la contribution des équipes de la direction générale et des directions des établissements de l'Association qui en sont remerciées.

L'Association compte 197 adhérents en 2020, dont 141 à jour de leur cotisation.

---

## L'ESAT « ATELIERS DES PORTES DU PERCHE »

---

L'établissement accueille 46 travailleurs en situation de handicap dans les différents ateliers. Plus de la moitié des travailleurs ont entre 18 et 30 ans. Ils résident majoritairement chez eux et sont presque tous célibataires. La plupart sont autonomes pour ce qui concerne leur résidence et leur vie sociale. Les travailleurs sont donc globalement suivis et accompagnés, le plus souvent par leurs parents.

### **Mission**

Le travail à l'ESAT n'est pas occupationnel, il a une vraie valeur économique. L'établissement est d'ailleurs en situation de concurrence et doit constamment s'adapter et se diversifier.

Cependant, l'ESAT est avant tout une institution médico-sociale et l'accent est mis sur l'épanouissement personnel et social de chaque travailleur handicapé.

A cette fin, l'ESAT se concentre sur deux missions :

- Proposer aux personnes handicapées la pratique d'activités à caractères professionnel ;
- Réaliser des activités de soutien.

Les ateliers de l'ESAT sont :

- Sous-traitance et Conditionnement
- Entretien espaces verts
- Fabrication de palettes de transport
- Self-service et hygiène des locaux

Toutes les activités de soutien sont décidées en collaboration et avec l'accord du travailleur en situation de handicap. Elles sont définies en considération des objectifs et actions du projet personnalisé de la personne. Ce projet identifie les besoins individuels de chacun.

### **Activité**

L'année 2020 a été compliquée par la crise sanitaire. L'établissement a dû fermer du 17 mars au 10 mai et les travailleurs ont dû rester confinés. Les salariés étaient présents dès le 3 mai pour la mise en place du plan de continuité de l'activité.

Les salariés se sont mobilisés pour proposer des espaces d'écoute ou de conseils à distance et pour aider à trouver de l'aide auprès de volontaires pour faire des courses, accompagner chez le médecin... L'accompagnement, avec les activités d'aide et de soutien, a donc continué.

Depuis la réouverture, les espaces de travail sont réaménagés pour respecter les mesures sanitaires.

---

## MAISON D'ENFANTS DE GLAYE

---

L'établissement a accueilli 60 enfants, garçons et filles de 3 à 18 ans et des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans.

Ces enfants ont fait l'objet d'un placement judiciaire par le Juge des enfants ou d'une mesure d'accueil provisoire de l'Aide Sociale à l'Enfance relevant de son initiative ou à la demande des parents. La MECS de GLAYE accueille volontiers les fratries : il y en avait 12 présentes en 2019.

### **Mission**

La MECS de GLAYE a pour mission d'accueillir et d'héberger des mineurs et jeunes majeurs en difficultés sociales et/ou privées de façon temporaire ou non de soutien familial. Elle remplit une fonction de suppléance familiale à caractère éducatif et social.

Les lignes directrices du projet d'établissement sont : accueillir et héberger, protéger, éduquer, socialiser et associer les parents.

### **Activité**

La MECS a connu une sous-activité en 2020, due à des sorties d'enfants qui n'ont pas pu être remplacées pendant la période de confinement. Par ailleurs, on constate un rajeunissement du public accueilli et des groupes très chargés durant les week-ends et les vacances. Il y a une activité soutenue de visites médiatisées ou semi-médiatisées.

La MECS constate depuis quelques années qu'elle accueille de plus en plus d'enfants atteints de pathologies plus ou moins lourdes : hyperactivité, énurésie, situations abandonniques, surcharge pondérale... et de plus en plus d'enfants ayant fait l'objet d'abus et de violence.

L'accroissement des problèmes comportementaux rend l'organisation des séjours de vacances plus compliquée.

Tous les jeunes sont inscrits dans un cursus scolaire et/ou pré-professionnel.

L'accompagnement éducatif se fait autour de 5 unités de vie.

La crise a entraîné un absentéisme moins important que pour la Mecs de Manin. L'augmentation sur cet établissement est surtout due à deux arrêts de travail pour longue maladie qu'il a fallu combler avec des CDD de remplacement.

---

## MAISON D'ENFANTS DE MANIN

---

L'établissement a accueilli 57 enfants, garçons et filles de 5 à 17 ans.

Ces enfants ont fait l'objet d'un placement judiciaire par le Juge des enfants ou d'une mesure d'accueil provisoire de l'ASE relevant de son initiative ou à la demande des parents. La MECS de MANIN accueille volontiers les fratries : il y en avait 6 présentes en 2020.

### Mission

La MECS de MANIN a pour mission d'accueillir et d'héberger des mineurs et jeunes majeurs en difficultés sociales et/ou privées de façon temporaire ou non de soutien familial. Elle remplit une fonction de suppléance familiale à caractère éducatif et social.

### Activité

L'année 2020 constitue une année inédite et complexe, en raison de la crise sanitaire.

Les objectifs issus du plan d'amélioration continue de la qualité du projet d'établissement 2018-2023 ont été

retardés par cette situation car il a fallu gérer le réaménagement du quotidien.

Durant le confinement, les enfants ont pu bénéficier d'activités sportives et d'un suivi scolaire. Un partenariat été formalisé avec l'association « Les dimanches solidaires » qui propose des activités sportives, créatives et culturelles.

Des séjours de vacances ont pu être organisés durant l'été.

La rentrée scolaire s'est faite en adaptation au contexte sanitaire.

La crise sanitaire a généré un regain d'absentéisme qui a dû être comblé par un recours aux CDD de remplacement.

---

## LE DAME « LE NID DES BOIS »

---

Ce Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif accueille des enfants, adolescents et jeunes âgés de 6 à 20 ans qui présentent des troubles du psychisme, des déficiences intellectuelles, des troubles du langage, des troubles autistiques ou encore des troubles du comportement.

### Mission

Le DAME a pour mission d'accueillir des jeunes présentant une déficience intellectuelle, moyenne et légère, avec ou sans troubles associés, en vue de leur insertion sociale et, si possible, professionnelle.

Les « fiches actions » du CPOM de l'établissement de Manou sont les suivantes :

- Fonctionnement de l'Unité d'Accueil Séquentiel (pour les enfants présentant des troubles psychiques et/ou des troubles importants du comportement ;
- Adaptation du projet institutionnel aux besoins des personnes accueillies ;
- Accompagnement de la scolarisation en milieu ordinaire ;
- Favorisation des procédures et gestion budgétaire ;
- Mise en place de la démarche qualité.

Elles mobilisent les efforts du personnel.

### Activité

L'activité en 2020 est inférieure au prévisionnel. Cela s'explique par la décision de l'ARS de fermer le DAME en mars et avril 2020. Cependant, un suivi a été assuré pour les jeunes et l'Unité d'Accueil Séquentiel a pu rouvrir un peu avant la fin du confinement, dès le 3 mai, après autorisation de l'ARS.

A la fin de l'année 2020, 96 jeunes fréquentaient les différentes sections de l'établissement.

Tous les jeunes présentent des difficultés d'apprentissage et du retard scolaire. Certains sont également suivis pour des carences éducatives ou affectives.

Le projet pédagogique est principalement axé sur l'inclusion des élèves en milieu ordinaire, avec un appui à la scolarisation. A l'heure actuelle, 80% des jeunes

bénéficient d'un temps de scolarité au sein de leur école de secteur.

L'établissement propose beaucoup d'activités sportives et des activités éducatives (autonomie dans la vie quotidienne, épanouissement personnel et développement culturel).

Le DAME poursuit son engagement, au titre d'établissement témoin sur le département, à s'inscrire dans une démarche de formation et de mise en œuvre autour des Compétences Psycho-sociales sur la demande de l'ARS et avec son appui.

---

## **L'IME « ARC-EN-CIEL »**

---

Depuis le 28 septembre 2020, suite à l'Assemblée générale de l'association « La Maison Maternelle », l'IME Arc-en-Ciel a rejoint l'association.

Il est agrée pour recevoir 60 enfants, âgés de 5 à 14 ans.

### **Mission**

L'accueil d'un enfant à l'IME doit lui permettre de développer ses capacités à partir de ses potentialités, favoriser son autonomie, favoriser son inclusion sociale et scolaire en vue de lui offrir la possibilité de s'insérer dans la société avec ou sans aide extérieure. Ces objectifs sont définis et mis en œuvre dans le cadre du projet individualisé dont bénéficie chaque enfant dès son entrée en I.M.E, ce projet étant appelé à évoluer.

### **Activité**

En 2020, l'établissement devait terminer la mise à jour de son projet d'établissement. Ce dernier a pris du retard en raison de la crise sanitaire.

Des familles participent dans le cadre de groupe de travail dans une logique de co-construction et d'inclusion.

Les objectifs poursuivis sont une plus large inclusion, un meilleur accès aux soins et un projet d'accueil pour les 15 ans et plus.

L'IME a accueilli plus d'enfants en 2020 sur ses périodes d'ouverture. En effet, il a accueilli quelques enfants supplémentaires certains mois de l'année en attendant le départ de jeunes vers d'autres structures. L'établissement a connu des journées de fermeture à la demande de l'ARS pendant le confinement.

# ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL  
« LA MAISON MATERNELLE »

**MANIN, PARIS (75019)**



## ACTIVITE

L'année 2020 constitue une année inédite et complexe, empreinte d'inquiétude mais surtout d'espérance et d'engagement en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Ce fait central ne doit pas occulter un début d'année 2020 difficile marqué par la continuité des événements de la fin de l'année 2019 en raison des mouvements sociaux importants dans les transports parisiens et de l'Île-de-France. Ces grèves à répétition ont nécessité une adaptabilité des plannings de travail des salariés pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement et ont perturbé le maintien de certains droits d'hébergement des enfants pour les weekends et donc des retours en famille.

Les objectifs de travail 2020, qui devaient s'engager en référence au plan d'amélioration continue de la qualité du projet d'établissement 2018-2023 et de besoins repérés, ont été quelque peu retardés en raison d'une présence continue et inhabituelle des enfants en journée durant plusieurs mois de l'année et d'un absentéisme très important des salariés.

Le Directeur par intérim s'est continuellement attaché à garantir la bonne santé des enfants accueillis comme celle des salariés par une mise en place stricte des protocoles sanitaires en référence aux instructions gouvernementales

et ministérielles dans le cadre d'un plan continu de l'activité. Par un positionnement éthique et responsable, la Maison d'Enfants à Caractère Social Manin a toujours poursuivi sa démarche d'accueil d'enfants depuis la mise en place de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national.

Malgré un contexte contraint et une situation inédite, une vie « autrement » s'est mise en place avec un élan de solidarité et de reconnaissance. Les rassemblements des enfants aux fenêtres de l'établissement à 20h00 durant plusieurs semaines pour soutenir le personnel soignant s'inscrivent dans ce sens et dans une démarche citoyenne. Les enfants comme les adultes ont appris à vivre autrement en respectant rigoureusement l'application des gestes barrières caractérisés, entre autres, par le port du masque, des repas à table avec au maximum six convives en même temps, des liens enfants/familles en présentiel qui ont été interrompus entre le 17 mars et le 10 mai 2020, des enseignements à distance avec le renforcement de l'utilisation des nouvelles technologies, qui ont traduit un manque indéniable d'équipements informatiques sur les groupes d'enfants.

Durant toute la première période de confinement au printemps, les enfants ont pu bénéficier d'activités sportives proposées par deux animateurs de la Mairie de Paris. Dans le respect des gestes barrières, la cour de

## ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

l'établissement a constitué une réelle ressource pour les enfants tout comme la cour du Lycée Georges Brassens, établissement scolaire qui jouxte la MECS Manin. La mise à disposition gracieuse par la Cheffe d'établissement a constitué un réel atout. Des liens se sont donc renforcés avec certains de nos voisins mais se sont hélas dégradés avec une minorité d'entre eux rue de la Solidarité.

La mise en place de la scolarité à distance pour les enfants a été facilitée par le don de 10 ordinateurs portables par les services de la DASES. Dans ce contexte si particulier, les trois enfants scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup> et qui se présentaient au brevet national du collègue l'ont obtenu avec de très bons résultats.

## VIE DE L'ETABLISSEMENT

A partir du mois de septembre, le choix d'un accompagnement technique par la société de restauration « Vitalrest » a été mis en place. Cette décision a été motivée par d'importantes améliorations à conduire pour garantir un bon équilibre alimentaire, le respect des normes d'hygiène et de sécurité en cuisine et une gestion budgétaire des dépenses maîtrisée.

Comme bon nombre d'établissements parisiens accueillant du public en hébergement, la MECS Manin n'a pas été épargnée par la recrudescence de la problématique des punaises de lit. Malgré un traitement par pulvérisation par une société spécialisée dans l'ensemble des groupes de vie, le problème est loin d'être résolu, ce qui entraîne des dépenses qui n'étaient pas prévues au budget et qu'il conviendra de prévoir pour les prochaines années.

Temps fort de l'année, la fête de Noël a été adaptée au contexte sanitaire. L'habituel rassemblement collectif dans la salle polyvalente de l'établissement pour un temps de partage en commun a donné lieu à une représentation musicale par groupe avec un guitariste et chanteur professionnel. Des enfants de l'établissement ont été acteurs de ce temps fort par la création d'un texte avec l'artiste qui a été interprété et mis en musique au cours de cette soirée. Engagé dans une réelle démarche participative et d'expression des enfants, l'institution dans son ensemble a été touchée par la force des mots choisis aussi bouleversants qu'ils soient. Fidèle partenaire depuis 30 ans, le Léo Club Paris Marie Curie, représenté par un panel de bénévoles, a remis pour la plus grande joie des enfants les cadeaux de Noël généreusement offerts.

## PARTENARIATS

La sortie du premier confinement a permis d'installer le partenariat avec une jeune association créée en janvier 2020 « Les dimanches solidaires ». A raison de deux fois par mois le dimanche après-midi, des bénévoles accompagnés parfois de professionnels aux compétences spécifiques, viennent proposer des activités sportives, d'expression, de création et de dégustation aux enfants présents. Cette initiative de partenariat se construit et se développe, car depuis la fin de l'année 2020, certains

enfants bénéficient également de soutien scolaire avec ces bénévoles et des parrainages ont été proposés aux enfants qui le souhaitaient.

En octobre, le groupe Century 21, gestionnaire d'agences immobilières, a sollicité l'établissement dans le cadre de son opération annuelle « Un Noël pour tous les enfants ». Les agences du 19<sup>ème</sup> arrondissement avaient pour objectif de collecter un maximum de jouets, non pas pour une association extérieure à ce territoire comme les autres années, mais pour un acteur local et engagé avec des valeurs partagées. Malgré la fermeture des agences en raison de la deuxième période de confinement en novembre, une belle collecte de jouets a été réalisée pour le plus grand bonheur des enfants de l'établissement.

## SEJOURS

L'incertitude du fonctionnement estival par un déconfinement progressif impulsé courant mai a quand même permis aux équipes éducatives d'organiser deux séjours éducatifs au cours du mois de juillet. Les enfants d'âge scolaire primaire ont vécu une expérience unique durant une semaine au château de Manou, site localisé à proximité du Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif de l'association « La Maison Maternelle », en vivant dans un environnement atypique avec une instruction à l'histoire de France et de son patrimoine dans une démarche ludique. Un groupe d'adolescents a quant à lui séjourné durant deux semaines à Argelès-sur-Mer dans une dynamique d'ouverture et de rencontres avec d'autres jeunes de leurs âges et aux horizons divers. Ces temps forts ont renforcé un vivre-ensemble imposé par la crise sanitaire dans un environnement plus attrayant que la MECS Manin.

Au cours du mois d'août, les enfants qui n'avaient pas de droits d'hébergement en famille ont eu la possibilité de partir en vacances par des inscriptions en colonie en privilégiant notre partenariat contractualisé en décembre 2019 avec l'UFCV. Cette période a aussi permis aux salariés mobilisés depuis le début de la crise sanitaire de se ressourcer par la prise de congés bien mérités.

Dans le respect de ses engagements auprès de la DASES, l'établissement a débuté la démarche d'évaluation interne en novembre par la mise en place d'un groupe de pilotage constitué de représentants des professionnels des divers services de l'établissement. Au-delà de répondre à des obligations réglementaires et malgré un retard dans le calendrier de référence pour la réalisation de cette évaluation, l'établissement est dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations proposées aux enfants et à leurs familles et qui s'inscrit dans le plan de redressement de l'établissement demandé par la DASES en septembre 2020.

Inédite, difficile, placée dans l'incertitude de l'avenir et dans une adaptation continue, l'année 2020 se caractérise par un renforcement du vivre-ensemble, une expression des droits et des libertés individuelles et collectives toujours existantes mais adaptées à une réalité nouvelle.

# ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

## INSTITUT MEDICO-EDUCATIF « L'ARC-en-CIEL »

### VIRY-CHATILLON (91- ESSONNE)



#### ACTIVITÉ

L'année 2019 avait été marquée par la recherche par l'association gestionnaire « Eveil », dont dépendait l'IME Arc-en-Ciel, d'un rapprochement associatif. Ce dernier a été acté depuis le 28 septembre 2020, suite à l'Assemblée Générale de l'association « La Maison Maternelle », l'IME Arc-en-Ciel a rejoint officiellement l'association dans le cadre d'une fusion absorption.

La crise sanitaire due à la Covid 19 a quelque peu bouleversé l'ensemble des projets que nous aurions souhaité mettre en place au cours de l'année 2020. Nous avons fermé les portes de l'IME le 16 mars suite à l'annonce du Président de la République d'un confinement national. Très vite, nos autorités de tutelle nous ont demandé de réorganiser notre fonctionnement et de mettre en place des domiciles pour les familles qui se trouvaient en difficulté avec leur enfant. Pour d'autres, les équipes se sont mobilisées pour envoyer régulièrement des exercices, des recettes, des cahiers d'activités motrices et des vidéos sportives, etc. Il a fallu inventer un accompagnement différent et garder le lien avec toutes les familles chaque semaine en téléphonant pour qu'elles ne se sentent pas trop isolées et qu'elles puissent faire appel à nous si le besoin se faisait ressentir. Pendant cette période de confinement, de nombreux professionnels de l'établissement ont été touchés plus ou moins fortement par la Covid, mais nous n'avons pas recensé d'enfants malades.

Enfin, en mai, nous avons pu ouvrir à nouveau notre éta-

blissement avec des protocoles sanitaires importants travaillés avec certains professionnels de l'établissement et des familles du Conseil de la Vie Sociale et accueillir petit à petit les enfants. Petits et grands ont été très contents de se revoir. Il a fallu prendre du temps pour discuter, échanger sur la période que les enfants avaient vécue à la maison, sur les raisons pour lesquelles ils ne pouvaient pas partir en séjour, et, aussi, accorder un espace aux familles qui ne souhaitaient pas remettre leur enfant à l'IME. En juillet, presque tous les enfants avaient repris le chemin de l'IME, soit en s'y rendant en journée complète, soit pour des accompagnements ponctuels en individuel au sein de l'établissement avec des éducateurs ou des intervenants. Certains domiciles ont été maintenus pendant cette période car les familles ne souhaitaient pas le retour des enfants à l'IME mais la situation familiale se dégradait.

En septembre, tous les enfants avaient repris le chemin de l'établissement. Nous avons choisi dès la rentrée l'option de ne pas brasser les groupes et nous avons organisé l'ensemble des accompagnements des enfants et des jeunes sur ce principe. Ces derniers ont bien respecté le port du masque et, après de nombreuses petites formations dispensées par notre infirmière, relayées par les éducateurs de groupe et la confection de divers pictogrammes, les enfants ont fait de leur mieux pour respecter les gestes barrières. Accepter de porter le masque et accepter que les professionnels soient eux

## ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

aussi dans l'obligation de le faire a été plus difficile à supporter pour les enfants et adolescents TSA (Trouble du Spectre Autistique). En effet, ils n'ont pas toujours la capacité de comprendre les raisons inhérentes au port du masque et ils peuvent être également impressionnés par le port du masque par les autres car ils ne peuvent plus voir le visage de la personne.

### LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT

De nombreux évènements que nous organisons habituellement n'ont pas pu se réaliser en raison de la crise sanitaire, à la grande déception des professionnels, des enfants et des familles. : kermesse, marché de Noël, sport en famille, journée jeunes athlètes, etc. La vie institutionnelle a été bercée par les différents protocoles mais nous avons toutefois réussi à organiser un repas de Noël et une kermesse exclusivement réservée aux enfants de la structure. Nous avons continué à travailler en collaboration avec les animateurs des centres de loisirs de la ville de Viry-Chatillon à travers le service de la caisse des écoles pour expliquer ce qu'est un IME et échanger autour des situations des enfants porteurs de handicap qu'ils reçoivent.

### PROJETS ET PERSPECTIVES

Les politiques publiques, sociales, nationales mais aussi européennes, ont pour objectifs depuis plusieurs années de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et de soutenir des parcours de santé et de vie sans rupture. Le rapport « Zéro sans solution » remis par Denis Piveteau en 2014 et sa déclinaison opérationnelle à travers la mission « Réponse Accompagnée Pour Tous » (dite RAPT) de Marie-Sophie Desaulle en 2015 visent à transformer l'offre médico-sociale vers un fonctionnement en dispositif pour aider à l'inclusion. L'IME Arc-en-Ciel devra répondre à ce virage inclusif, à une logique de parcours et non plus de place, afin de se transformer progressivement en un dispositif de plateforme de services et de différentes ressources d'accompagnement pour les jeunes en situation de handicap accueillis. La mise en place d'un tel dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME) impliquera notamment des changements organisationnels, de coordinations et une amplification des partenariats. Nous pourrons bénéficier de l'expérience du DAME de Manou.



# ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL DE GLAYE

## CHATEAU DE GLAYE, CETON (61- ORNE)



### L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Dès le mois de décembre 2019, six enfants ont quitté la MECS ; une seule entrée (demande honorée) a eu lieu en janvier 2020 et 3 autres entrées au mois de mars avant le confinement (toutes les demandes d'entrées honorées). Nous avons enregistré le premier jour du confinement une sortie. Pendant le confinement il n'y a pas eu de sollicitations, puis dès le mois d'avril il y a eu deux sorties de jeunes pour une seule entrée. Enfin, étalées sur juin et sur septembre, il y a eu six entrées et pas de sortie. Au vu de ces éléments, il semble bien que cette année, en plus du confinement, a été une année particulière, ne serait-ce que sur la période décembre et janvier.

Nous constatons, comme l'an dernier, que le rajeunissement du public accueilli se confirme et que les groupes sont très chargés sur les week-ends et les vacances scolaires. En effet, régulièrement peu de jeunes retournent en famille, les situations étant très dégradées, les rencontres parents/enfants se font essentiellement dans le cadre de visites médiatisées sur site ou très souvent à l'extérieur en lieu neutre. Ce qui complexifie d'autant plus la répartition des horaires des éducateurs pour qu'ils restent en nombre suffisant afin d'encadrer les enfants.

L'effectif en fin d'année 2020 était composé de 60 jeunes répartis de la manière suivante, 10 jeunes de l'Orne, 8 de l'Eure-et-Loir, 38 de la Sarthe, 4 de la DASES de Paris

### LA SCOLARITÉ

Tous les jeunes sont inscrits dans un cursus scolaire et/ou pré-professionnel.

Comme les années précédentes, nous avons continué à solliciter les différents établissements scolaires publics et privés, afin de répartir les enfants dans ces différents lieux (écoles primaires et collèges) et répondre au mieux aux projets des jeunes (MFR, lycée, CCI, etc.).

### DES ATELIERS

L'intervention de l'association fertoise « Au Clair de la lune » a permis à un groupe de 8 enfants de travailler autour

d'un conte qui leur a été lu et de décliner cette lecture sur une activité manuelle. Ces séances ont eu lieu une fois par mois.

### VACANCES ET SEJOURS

Comme nous le précisons précédemment, d'année en année, un nombre de plus en plus important de jeunes passent peu ou pas de temps en famille pendant les vacances scolaires (pour rappel, presque 50% des enfants ne sont, encore cette année, jamais rentrés en famille).

Aussi, la situation sanitaire de cette année ne nous a pas permis d'organiser des sorties avec les enfants et leur permettre ainsi d'envisager autre chose que le cadre institutionnel. C'est un élément qui est fondamental car ces temps sont indispensables, non seulement à la construction identitaire des enfants, mais aussi permettent d'asseoir une partie de la prise en charge éducative de l'année. Nous allons devoir rester vigilants quant aux effets, ou non, que cette carence aura engendrée.

Par ailleurs, des enfants ont été inscrits en Centre de Loisirs sur des temps précis lors des vacances quand ceux-ci ont été ré-ouverts, mais uniquement sur des temps de journée, contrairement aux autres années où cela pouvait varier de quelques jours à deux semaines en moyenne par jeune concerné pendant l'été.

Néanmoins, ces séjours restent de plus en plus compliqués à organiser en raison des coûts qu'ils impliquent sur notre budget. Il est à noter par ailleurs que les problèmes comportementaux de certains enfants ne permettent pas leur inscription sur les Centres de Loisirs et les centres de vacances. Nous réinsistons donc sur le fait que le nombre d'encadrants, pour cette période, au sein de l'institution, n'est plus suffisant et nécessite des moyens supplémentaires (actuellement nous sommes à 1, pour 12 enfants).

# ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (DAME) « LE NID DES BOIS »

## MANOU (28- EURE-ET-LOIR)



### LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

En 2020, malgré le confinement imposé, la vie de l'établissement a suivi son cours.

Dans ce contexte de crise sanitaire et de confinement nécessaire, les parents d'enfant en situation de handicap ont été particulièrement exposés à l'isolement et à l'épuisement physique ou psychologique. Il a donc été mis en place un dispositif pour assurer la continuité des suivis de chaque jeune où qu'il soit, en famille, en famille d'accueil, en institution ou encore en clinique. L'intérêt de ce dispositif était d'aider enfants, parents et accompagnants à trouver des solutions concrètes pour organiser leur quotidien.

Pour répondre au mieux à nos missions, une ligne dédiée et une plateforme d'écoute ont été mises en place, visant trois objectifs :

- proposer des espaces d'écoute ou de conseil éducatif à distance pour surmonter les phases les plus difficiles ;
- permettre aux familles, notamment monoparentales, de bénéficier de moments de répit grâce à une intervention de professionnels habilités à domicile, de se reposer et de consacrer du temps au reste de la fratrie ;

- aider à trouver de l'aide auprès de volontaires pour faire des courses de première nécessité, aller à la pharmacie, etc.

Les familles ont pu ainsi contacter le directeur, les chefs de service, l'équipe d'éducateurs, l'infirmière et les deux psychologues via un numéro dédié du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Chez les personnes ayant des troubles de la sphère autistique, le confinement a dû être accompagné par du personnel médical et éducatif, au quotidien à distance, et parfois en intervention à domicile. Nos actions ont permis de limiter les décompensations des troubles psychiques ou psychiatriques.

La continuité pédagogique a permis de maintenir les acquis et d'éviter la régression des apprentissages.

Deux plans de continuité de l'activité ont été réalisés après les confinements, qui ont été validés par l'ARS et l'Education Nationale.

Le retour des familles et de nos partenaires (Mas, Foyer Départemental etc) ont été positifs pour notre mobilisation en cette année 2020.

## **ACTIVITÉ**

Les activités physiques prennent une large place dans le quotidien des jeunes du DAME. Du fait des recommandations et des restrictions sanitaires, les activités sportives ont été réduites pour privilégier le sport individuel en extérieur. Des investissements ont été faits dans du matériel servant au tir à l'arc, jeux de croquets, golf, pétanque, etc.

Les activités développées sur le secteur éducatif visent, essentiellement, à travailler l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, l'épanouissement personnel et la découverte culturelle. Les médiations sont multiples mais, au cours de l'année 2020, l'accent a été plus particulièrement mis sur les activités manuelles et artistiques puisque les sorties culturelles étaient annulées.

Sur 2020, aucun transfert n'a été organisé ; seules des sorties à la journée en dehors des périodes de confinement ont eu lieu.

## **LES CHIFFRES**

L'activité en 2020 a été inférieure au prévisionnel. Cela s'explique par la décision de l'ARS, notre autorité de contrôle, de fermer le DAME en mars et avril. Cependant,

un suivi a été assuré pour les jeunes et l'Unité d'Accueil Séquentiel a pu rouvrir un peu avant la fin du confinement, dès le 3 mai, après autorisation de l'ARS.

Ce sont donc 96 jeunes qui ont fréquenté l'établissement, pour une capacité d'accueil de 60 places.

Cette année est également marquée par l'engagement dans le virage inclusif, ce qui a permis que 80% des jeunes accueillis aient pu bénéficier d'un temps de scolarité au sein de leur école de secteur. Le DAME a poursuivi son engagement au titre d'établissement témoin sur le Département à s'inscrire dans une démarche de formation et de mise en œuvre autour des Compétences Psychosociales, à la demande et avec l'appui de l'autorité de contrôle.

Le personnel a fait preuve tout au long de cette année 2020 d'imagination et d'adaptation pour accompagner au mieux tous les bénéficiaires de l'établissement et continuer à répondre à notre devise : « tous mobilisés auprès des enfants et des adolescents du DAME ».

# ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL - ESAT  
« ATELIERS DES PORTES DU PERCHE »

## LA LOUPE (28- EURE-ET-LOIR)



### L'ANNEE 2020

L'année 2020 fut très compliquée à vivre en raison de la pandémie du Covid. Sur le plan social et commercial, il a fallu nous adapter face à cette crise dans l'intérêt de tous. Le fonctionnement des entreprises partenaires, tout comme celui de notre ESAT, a été largement perturbé. Nous avons dû fermer partiellement du 17 mars au 3 mai suite aux décisions gouvernementales et celles de l'ARS. Les travailleurs en situation de handicap sont restés confinés et n'ont pas fréquenté l'ESAT. En revanche, les salariés ont été mobilisés.

### LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Tout réorganiser en un temps record, tel fut le challenge à relever. Tout s'est arrêté et il a fallu trouver les bons mots pour expliquer la situation aux travailleurs et savoir où ils allaient être joignables et visibles. Nous avons dû nous assurer que chaque personne ne plonge pas dans l'isolement, la déprime, l'angoisse ou le mal-être et aussi, pour certains, qu'ils ne dérivent pas vers des conduites addictives. Nous avons conscience que le confinement risquait d'être difficile. Malgré tout, nous sommes restés actifs et optimistes pour ne pas rajouter aux peurs et angoisses des personnes que nous accompagnions. Au début du premier confinement, nous avons informé chaque travailleur d'une permanence de l'ESAT chaque mardi de 9 h à 12h. Chacun pouvait y venir sur rendez-vous.

Au cours de ces longues semaines de confinement, nous avons assuré le maintien du lien social par des appels réguliers, parfois des visites, avec une attention particulière pour les personnes vivant seuls.

Nous avons mis en place une ligne dédiée et une plateforme d'écoute avec pour objectifs :

- de proposer des espaces d'écoute ou de conseils à distance pour surmonter les phases les plus difficiles.
- d'aider à trouver de l'aide auprès de volontaires pour faire des courses de première nécessité, accompagner chez un médecin ou aller à la pharmacie etc.

Nous avons transformé certains espaces, dont les ateliers, afin de répondre aux exigences des règles et des procédures sanitaires.

Le self a été adapté et 2 salles ont été aménagées pour le déjeuner ; le service des repas et du café lors des pauses a été effectué par le personnel salarié. Nous avons réalisé des marquages au sol facilitant la distanciation.

### LA SOLIDARITE EN QUESTION

L'ESAT, s'il a été fermé pour les travailleurs, est resté ouvert pour être une plateforme d'accompagnement comme écrit plus haut mais aussi un lieu-ressource pour d'autres établissements du département. Très vite, la pénurie de masques a posé un grave problème aux établissements restés ouverts.

Au DAME de Manou, il restait environ 200 masques, dont cent ont été donnés à la MAS de Senonches. Dans le même temps, nous avons été informés qu'une dotation pour le DAME et l'ESAT était en attente au CHU de Chartres et à l'hôpital local de La Loupe. Tous ces masques ont été distribués au centre des personnes cérébraux-lésées et à la MAS de Senonches.

## **PARTENARIATS**

Dans la logique de notre partenariat habituel, l'élaboration d'une stratégie d'entraide pour anticiper la pénurie de personnel dans son établissement lorsque l'épidémie évoluera a été proposée au Directeur de la MAS de Senonches.

A titre d'exemple, nous avons ouvert l'atelier menuiserie de l'ESAT. Le moniteur d'atelier menuiserie ainsi que l'homme d'entretien de la MAS ont fabriqué une vingtaine de plateaux à partir de palettes de transport afin de matérialiser les accès non autorisés sur la MAS. Bien entendu, nous avons intégralement offert ces équipements.

La fermeture et l'arrêt total de l'activité commerciale durant deux mois ont représenté une catastrophe financière. Nous n'avons pas réalisé le chiffre d'affaire escompté, à la hauteur des autres années.

A partir de mai 2020, un plan de continuité de l'activité a été élaboré et les protocoles sanitaires appliqués. La reprise fut compliquée, la crise sanitaire et le confinement ont agi négativement sur le moral d'un pourcentage non négligeable de personnes. Nous notons qu'environ 20 % n'ont pas ou peu repris les activités de l'ESAT, que ce soient les activités d'aide et de soutien ou les activités commerciales.

## **LES ACTIVITES D'AIDE ET DE SOUTIEN**

Ces activités ont connu un tournant nécessaire depuis mars 2020. En effet, elles ont essentiellement été destinées à l'information en matière de santé, de prévention et d'accompagnements auprès de médecins généralistes ou spécialisés.

Cependant, comme chaque année, nous avons priorisé la construction d'un projet social et professionnel personnalisé, avec la personne accompagnée.

Nous évaluons régulièrement les avancées en matière d'autonomie. Il existe bien sûr des risques d'échecs. Si des personnes arrivent à une certaine autonomie au sein de l'ESAT, seulement 1% parviennent à rester durablement embauchées dans le milieu ordinaire.

## **LES ATELIERS EN 2020**

### **Atelier « Sous-Traitance et Conditionnement » :**

Cet atelier a accueilli 27 personnes encadrées par 2 moniteurs d'Atelier. Il fonctionne en pluriactivités créées au sein du même volume, ce qui permet de rompre avec une certaine monotonie.

Notre premier partenaire est toujours l'Entreprise adaptée « Manufactures du Château » du groupe Mousquetaire,

qui a cessé ses activités durant le confinement. Nous avons renforcé notre partenariat avec l'entreprise MTS qui est spécialisée dans les aménagements de camions (pompiers, EDF etc.). Enfin, nous avons poursuivi notre partenariat avec « Sub Bois » qui propose des déclinaisons variées d'aménagements en bois.

La reprise s'est réalisée par paliers, ce qui nous a pénalisés en terme de production et donc de résultat.

### **Atelier « Entretien Espaces-verts » :**

Cet atelier a accueilli 7 personnes. Il est encadré par 2 moniteurs d'Atelier dont un en formation d'Educateur Technique Spécialisé.

Le confinement au printemps et les absences du moniteur en formation ont diminué le volume de chantiers réalisés.

### **Atelier « Fabrication de palettes de transport » :**

Il y a eu 11 personnes au sein de cet atelier en 2020, encadrées par un moniteur d'atelier. Nous avons beaucoup de demandes lors du confinement et c'est avec soulagement que nos partenaires ont vu rouvrir l'ESAT début mai et reprendre l'activité.

### **Atelier « self-service et hygiène des locaux » :**

En 2020 nous avons limité l'intervention à 1 travailleur sur cet atelier car les conditions sanitaires exigeaient la présence constante d'un salarié afin de respecter scrupuleusement les recommandations Covid.

Cet atelier est chargé d'assurer la préparation du self. Il doit aussi faire la liaison « chaude » des plats entre la cuisine centrale située au sein du DAME de Manou à 5 kilomètres et l'ESAT. C'est une personne en situation de handicap qui fait le trajet avec un véhicule de l'établissement.

## **Conclusions :**

Les règles mises en place à l'ESAT ont été respectées et efficaces. Le nombre de personnes infectées en 2020 par le virus est de 5 sur 46. Pour ce qui concerne les salariés, il n'y a eu qu'un cas de Covid.

Dans notre ESAT, comme pour tous les ESAT, l'emploi et les revenus des personnes accompagnées n'ont pas été menacés. Toutefois, nous avons des inquiétudes sur les conséquences que le manque de travail à proposer pourraient avoir si la crise sanitaire perdurait.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes accompagnées et les salariés pour leur courage, leur implication et leur sens de la solidarité et du travail que la crise a pu éclairer.

## **PROJETS / PERSPECTIVES POUR 2021**

Nous attendons bien entendu une sortie de la crise sanitaire et espérons que la vaccination soit massive, en priorité pour les travailleurs et les salariés fragiles. Nous voulons croire à une reprise des activités sociales et commerciales afin d'avoir un rapport d'activité en 2021 qui traite moins de la pandémie que des évolutions au sein de l'ESAT.



Association fondée en 1891  
et reconnue d'utilité publique  
par décret du 29 janvier 1899

**Siège administratif**  
6-8, rue Emile Dubois  
75014 Paris

Tél. : 01 43 22 60 16  
Fax : 01 43 27 54 17  
contact@lamaisonmaternelle.fr

[www.lamaisonmaternelle.com](http://www.lamaisonmaternelle.com)  
[www.lamaisonmaternelle.fr](http://www.lamaisonmaternelle.fr)